**EHPAD LE BOIS ROSIER**

**1**

**Présentation générale**

***Madame, Monsieur,***

***Bienvenue à l’EHPAD « Le Bois Rosier » de Vatan***

***J’ai le plaisir de vous remettre ce livret d’accueil qui présente l’établissement ainsi que toutes les informations utiles pour faciliter votre séjour.***

***Vous en souhaitant une bonne lecture,***

**Le Directeur,**

**François DEVINEAU,**

**L’EHPAD de Vatan** est un Établissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes public médico-social (EPMS).

Il est situé à Vatan, dans le nord du département de l’Indre et dans l’arrondissement d’Issoudun.

**Vatan dans le département**

****

Le fonctionnement général de l’EHPAD de Vatan

Le Centre Départemental Gériatrique de l’Indre (CDGI), le Centre Hospitalier (CH) de VALENCAY et le Centre Hospitalier (CH) de Levroux sont depuis le 1er janvier 2013 en direction commune.

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes dépendantes "Le Bois Rosier" de Vatan (EHPAD) a rejoint la direction commune le 1er juillet 2014.

Ces quatre établissements appartiennent au même territoire sanitaire et médico-social, et développent des activités dans des domaines identiques et/ou complémentaires : soins de suite, EHPAD et SSIAD pour les CH de Valençay et de Levroux, Soins de Longue Durée redéfinis et EHPAD, pour le CDGI, EHPAD et SSIAD pour l'EHPAD de Vatan.

Ils sont impliqués dans la filière gériatrique et ont la volonté, d’engager des coopérations, de partager des compétences et des projets.

La direction est assurée par Monsieur François DEVINEAU.

Le Directeur s’entoure d’avis de différentes instances telles que : Conseil d’administration, Conseil de la Vie Sociale, Comité technique d’Etablissement, Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, …

Un Conseil d’administration, présidé par Mme Clarisse PEPION, Maire de Vatan, se prononce sur la stratégie de l’établissement et exerce un contrôle permanent sur la gestion dudit établissement. Il délibère notamment sur le projet d’établissement, le compte financier, le plan pluriannuel d’investissement, etc.

Il donne également des avis sur la politique d’amélioration continue de la qualité et gestion des risques, ainsi que sur les conditions d’accueil et la prise en charge des usagers.

Le Directeur tient à la disposition du Conseil d’administration tous les documents nécessaires à la compréhension du fonctionnement et de la gestion de l’Etablissement.

La gestion d’un établissement médico-social est soumise à une actualisation permanente dans le domaine du soin, de la qualité, des travaux, etc :

* Afin de répondre aux règles de sécurité, d’accessibilité, aux contraintes environnementales…
* Afin d’intégrer la diversité des besoins des résidents et de leurs proches.
* Afin de conserver et d’adapter son patrimoine.

L’établissement est également soumis aux exigences de qualité prévues par l’agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux dite ANESM.

L’EHPAD Le bois Rosier élabore un projet d’établissement comprenant plusieurs volets : projet de soins et médical/ projet d’accompagnement personnalisé/ projet qualité et gestion des risques/ projet architectural/ projet de gestion, etc.

Ce projet, qui couvre une période de 5 années, est approuvé par le Conseil d’administration après avis des instances consultatives, puis approuvé par l’Agence Régionale de Santé (A.R.S).

Il donne lieu à la négociation et à la signature avec les partenaires concernés d’une Convention tripartite de 5 ans, entre L’État, le Conseil départemental, et l’EHPAD Le Bois Rosier.

Ce projet détermine les activités propres à l’établissement sous forme d’objectifs et de programmes d’action, de mise en œuvre des objectifs nationaux, académiques et des programmes nationaux.